

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
de la commune de BEYNAC-ET-CAZENAC

N° 2022/75

Séance du jeudi 29 septembre 2022

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Représenté(s) : 2

Votants : 13

L'an **deux mille vingt-deux**, le **vingt-neuf septembre** à 18 heures 30, le conseil municipal de Beynac-et-Cazenac, régulièrement convoqué par la loi, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la **MAIRIE, salle de réunion du conseil municipal sous la présidence du Maire**, Serge PARRE.

Date de convocation :

21/09/2022

**Présents** : PARRE Serge, VIGIER Florence, PEIRO Jean-Manuel, VAUCEL Francis, ROUME Jean-Michel, BENNATI Michel, THEIL Arlette, LACOMBE Marie-Cécile, CHAUSSE David, RUBIO Joëlle, DEVAUX Véronique.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

**Absents excusés** : BROUQUI Corinne, DIOU Jean Luc

Et publication du :

**Procuration(s)** : GAUTHIER Thierry à PARRE Serge, PERSON Eddy à BENNATI Michel

Ou notification du :

**Secrétaire de séance** : DEVAUX Véronique

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 – VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL**

Afin de réajuster les prévisions budgétaires du budget principal, le Maire propose au Conseil municipal d'effectuer des virements de crédits de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES		RECETTES	
D / R	Article	Désignation	Diminution crédits €	Augmentation crédits €	Diminution crédits €	Augmentation crédits €
Dépenses	6168	Autres primes d'assurance		7 000.00		
Dépenses	6232	Fêtes et cérémonies	15 000.00			
Dépenses	6247	Transports collectifs		4 300.00		
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>			<b>15 000.00</b>	<b>11 300.00</b>		
Dépenses	6411	Personnel titulaire		5 000.00		
Dépenses	6413	Personnel non titulaire		5 000.00		
Dépenses	6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 000.00			

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

**AR Prefecture**

024-212400402-20220929-2022\_75-DE  
Reçu le 01/10/2022  
Publié le 01/10/2022

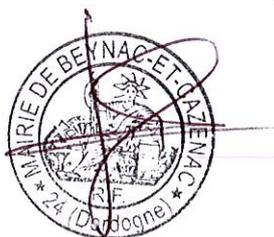
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
de la commune de BEYNAC-ET-CAZENAC

Suite DM3 BP SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES		RECETTES	
D/R	Article	Désignation	Diminution crédits €	Augmentation crédits €	Diminution crédits €	Augmentation crédits €
Dépenses	6456	Versement au FNC du SFT		10 000.00		
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>			<b>7 000.00</b>	<b>20 000.00</b>		
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>			<b>10 000.00</b>			
Dépenses	6574	Subv fonct° associat°		700.00		
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>				<b>700.00</b>		
Recettes	70323	Redevance ODP				1 500.00
<b>70 PRODUITS SERVICES DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>						<b>1 500.00</b>
Recettes	7336	Droits de place			1 500.00	
<b>73 IMPOTS ET TAXES</b>					<b>1 500.00</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>32 000.00</b>	<b>32 000.00</b>	<b>1 500.00</b>	<b>1 500.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-DECIDE d'effectuer les virements de crédits détaillés ci-dessus tels que proposés par le Maire.

Le Maire, Serge PARRE



Fait et délibéré les jours mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**AR Prefecture**

024-212400402-20220929-2022\_75-DE  
Reçu le 01/10/2022  
Publié le 01/10/2022